

**> VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?  
LES CONSEILLERS SE TIENNENT À VOTRE ÉCOUTE  
POUR RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS.**

Leur mission de service public vous garantit des conseils objectifs, indépendants et gratuits.

Prenez contact directement avec

**CHARTRES RÉNOV' HABITAT :**

- En vous présentant au guichet unique de Chartres métropole (32, boulevard Chasles à Chartres) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 45 et de 13 h 30 à 17 h.
- Par téléphone au 0237 23 40 00
- Par mail : [chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr](mailto:chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr)

Plus d'informations sur

[www.chartres-metropole.fr/responsable](http://www.chartres-metropole.fr/responsable)



Des démarches  
**simplifiées**  
et un accompagnement  
**personnalisé**  
pour tous vos projets  
**DE RÉNOVATION  
ET D'AMÉLIORATION  
DE L'HABITAT**



La loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015 fixe deux grands objectifs : lutter contre le dérèglement climatique et réduire la consommation énergétique nationale. Pour remplir ces objectifs et compléter son offre de services publics, Chartres métropole lance sa plateforme territoriale de la rénovation énergétique : Chartres Rénov' Habitat.

**> VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRES OU OCCUPANT OU BAILLEUR, D'UN LOGEMENT (MAISON OU APPARTEMENT) ?**

**> VOUS RÉSIDEZ SUR L'UNE DES 66 COMMUNES DE CHARTRES MÉTROPOLE ?**

**> VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?**

**CHARTRES RÉNOV' HABITAT**, est un nouveau service public de Chartres métropole gratuit, pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat de Chartres métropole. Il est conçu pour vous accompagner à chaque étape de votre projet. Chartres Rénov' Habitat vous propose une solution clé en main pour :

- **RÉALISER** un diagnostic technique et thermique de votre logement
- **PROPOSER** et hiérarchiser des solutions techniques de travaux
- **EFFECTUER** le montage du plan de financement
- **IDENTIFIER** et accéder aux différentes aides financières disponibles
- **FAIRE RÉALISER** vos travaux par un groupement d'entreprises et d'artisans certifiés « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE) et préalablement formés aux travaux en groupement.
- **ASSURER** un suivi après rénovation pour contrôler la qualité et l'efficacité des travaux.

**> Combien ça coûte ?**

**CHARTRES RÉNOV' HABITAT** est un service public **gratuit et accessible à tous**.

Il vous propose un accompagnement gratuit avec nos conseillers, service indépendant et personnalisé à chaque étape de votre projet de rénovation énergétique !

**> Pourquoi entreprendre des travaux de rénovation avec CHARTRES RÉNOV' HABITAT ?**

- **RÉDUIRE** votre facture d'énergie
- **AMÉLIORER** le confort de votre habitation grâce à une rénovation énergétique performante.
- **DISPOSER** d'une programmation globale et efficace des travaux (à réaliser en une fois ou par étapes)
- **AUGMENTER** la valeur de votre bien
- **ADAPTER** votre logement au maintien à domicile
- **OBTENIR** des aides financières
- **BÉNÉFICIER** d'un suivi personnalisé avant, pendant et après la réalisation des travaux

**> Quels types de travaux peuvent être concernés ?**

Cela concerne tous les travaux en isolation et ventilation, chauffage et eau chaude sanitaire, énergies renouvelables, domotique, travaux d'adaptation à la perte d'autonomie...

